

Municipalité de Saint-Ubalde

MRC de Portneuf

Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement de citation de l'ancien couvent de la municipalité de Saint-Ubalde.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté l'avis de motion intitulé l'« *Ancien couvent de Saint-Ubalde* ». Ce projet de règlement vise à :
 - La protection de l'enveloppe extérieure de l'ancien couvent de Saint-Ubalde cité dont l'objectif premier est d'assurer la préservation et la mise en valeur de l'immeuble patrimonial cité :
 - L'apparence des façades extérieures de l'immeuble désigné;
 - La volumétrie extérieure de l'immeuble désigné;
 - Le parement de pierre de l'immeuble désigné;
 - Les formes, les motifs et les matériaux des ouvertures d'origine;
 - Diviser, subdiviser, rediviser ou morceler le terrain du lot concerné;
 - La modification de l'aménagement ou de l'implantation d'un immeuble sans autorisation préalable sur le lot concerné;
 - Démolir en tout ou en partie l'immeuble patrimonial désigné.
2. Le projet de règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité situés au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde, sur rendez-vous seulement au 418 277-2124.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 15 JUILLET 2024.



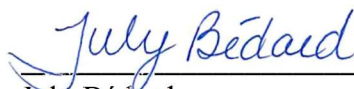
July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié le 15 juillet 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 15 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière